

Procès-verbal de l'assemblée générale 12 mars 2022

Francheville (Côte d'Or)

A 14h40, l'assemblée générale du comité régional est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président
- Rapport d'activités 2021
- Rapport des commissions
- Plan triennal du CSR – point au 31 janvier 2021
- Rapport financier 2021
- Approbation du rapport financier
- Election du nouveau Conseil d'Administration
- Election du président par l'assemblée
- Election des 3 représentants du CSR à l'Ag de la FFS
- Election des 2 vérificateurs aux comptes
- Cotisation 2022 des associations au CSR
- Reversement de la cotisation fédérale aux CDS
- Soutien aux activités 2022
- Projets 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Vote du rapport financier
- Questions diverses

28 personnes sont présentes, représentant 7 des 8 départements de Bourgogne-Franche-Comté, avec 32 procurations. Avec 60 voix pour 66 voix pouvant s'exprimer, le quorum est atteint, et l'assemblée peut délibérer valablement.

Rapport moral du président

Bonjour à toutes et à tous,

Et merci de vous être déplacés pour cette assemblée générale, merci d'être présents à cette AG qui verra l'émergence d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau président. C'est un plaisir de vous retrouver après 2 années passées derrière nos écrans et nos téléphones, et j'espère que ce plaisir est partagé.

Cela fait déjà 6 ans que Bourguignons et Franc Comtois travaillent main dans la main. Car c'était il y a 6 ans, la 1^{ère} fois que nous avons établi les 1ers contacts administratifs entre nos 2 régions, et que nous nous sommes posé la question du savoir-vivre ensemble... Heureusement, nos deux régions se côtoyaient déjà bien auparavant, ce qui ne pouvait que faciliter ce rapprochement. Avec quelques bonnes volontés autour d'une table, une analyse des points forts et des points faibles

de chacun, un petit programme élaboré ensemble, une belle assemblée générale pour officialiser la fusion, un coup à boire, une bonne bouffe et c'était parti : nos deux ligues respectives n'existaient plus, un comité spéléologique régional était né.

Bon, soyons un peu plus réalistes, tout n'est pas si rose ou si simple, et, en toute logique, il a bien fallu commencer par gérer les réticences de quelques-uns. D'abord ceux qui disaient que le niveau régional, ils s'en fichent – et qui le disent encore. Ensuite, ceux qui ne s'en fichent pas, mais qui se demandaient et se demandent encore si le fonctionnement actuel et de demain apportera les mêmes avantages que ce que leur région d'origine offrait. Enfin les autres, ceux qui regardaient jalousement la cagnotte que leur territoire avait constituée et qui se demandaient s'il fallait vraiment la partager avec tout le monde.

Heureusement, au milieu de tout cela, il y a la petite portion de ceux qui y croyaient vraiment, et qui pensaient qu'il y avait là une belle occasion de redonner un peu de ferveur à la spéléologie burgo-franc-comtoise...

Finalement, l'important, c'est que chacun ait pu continuer à faire de la spéléologie ou du canyon et que le comité régional, comme les comités départementaux aient pu être présents pour soutenir, défendre voire organiser les activités qui nous relient. Ce que, j'espère, nous avons réussi à faire durant ces 6 années, même si parfois toutes les attentes n'ont pas été satisfaites.

Cela dit, qu'en a-t-il été dans la vraie vie des administrateurs du comité régional durant ces années, de ces administrateurs dont, je le rappelle, il va falloir aujourd'hui, remplacer ou renouveler les mandats ? Une vie de pleurs ? de sueur ? Ou une vie de bonheur ?

Déjà pour la petite histoire, rappelons que le vrai démarrage du travail de fusion, c'était le 6 février 2016. Nous étions 10 autour de la table à Amancey à chercher à nous connaître et à réfléchir ensemble de ce que nous allions faire de ce futur comité régional. C'était un peu de sueur. Quatre mois plus tard, nous faisons le point et nous travaillons un modèle de statuts et de règlement intérieur. Beaucoup de sueur !

Par contre, côté intendance, comme lors de la plupart des réunions suivantes, Benoît assurait. Là, en revanche, rien que du bonheur ! Rien que pour ça, je me suis dit que cette nouvelle grande région allait être super sympa.

Alors, Benoît, j'espère que nous n'avons pas abusé de ton hospitalité, mais dans tous les cas, un vrai grand bravo à toi de nous avoir supporté, et surtout un grand merci pour ton accueil à chaque fois si chaleureux.

Je passe maintenant sur les longues soirées à cogiter, échanger, préparer, écrire derrière nos écrans pour finaliser le projet de la nouvelle région et en arriver au moment où il a fallu réunir tout le monde, faire de la retape pour s'assurer que le quorum serait suffisant à l'AG de fusion. Encore et toujours de la sueur.

Puis, finalement, cette AG – plus exactement ces AG – ont eu lieu le 5 novembre 2016, soit après 9 mois de gestation. Et cela a été un premier moment de réussite : 3 AG le même jour, plein de spéléos, tous d'accord pour parler ensemble, rigoler ou se chamailler, ou simplement venus par curiosité, peut-être inquiet pour certains, le tout dans une organisation irréprochable – bravo les francs-comtois ! Et au moment de constituer le conseil d'administration, l'enthousiasme l'emporte et nous sommes 18 candidats en lice, 18 à être tous élus. Si la parité hommes-femmes n'est pas atteinte du premier coup, les 2 régions sont parfaitement représentées avec 9 bourguignons et 9 francs-comtois !

Et finalement, me voilà président ! Du coup, ce fut le grand bonheur pour les 644 autres spéléos de la région, soulagés d'y échapper – j'en suis certain – et de savoir qu'il y en avait au moins un sur les 8

départements, qui acceptait de faire les corvées !

L'important, car seul le résultat compte, le nouveau comité régional est, enfin ! sur de bons rails et nous allions pouvoir travailler ensemble.

Le travail a débuté dès le lendemain matin, le dimanche matin 6 novembre 2016. On retrouve nos manches, on se retrouve autour d'une table pour élaborer un plan de développement et répondre aux premières exigences de la Région. On se retrouve le dimanche matin... Mais sur les 18 administrateurs élus la veille, nous n'étions déjà plus que 4 ou 5, cela ne surprendra personne. Bon, cela n'empêche, nous avons potassé et bossé et réussi à mettre sur pied un projet.

La suite, ça a été un peu la course et donc encore beaucoup de sueur : il fallait faire les déclarations officielles de création du comité régional et de son nouveau bureau, les déclarations officielles de dissolution des anciennes Ligues, solder les comptes des anciennes Ligues, changer le siège social, négocier avec les banques et ouvrir un nouveau compte, préparer des comptes-rendus des AG et du conseil d'administration. La Franche-Comté, par l'intermédiaire de son ex-président, en profite pour se débarrasser des archives de la Ligue Franc-comtoise en me les refilant – ce n'était pas prévu – au grand bonheur, vous l'imaginez, de mon épouse qui me voit empiler de nouveaux cartons à la maison. Merci Dom, même si, en vérité, je ne sais plus si ce fut vraiment des pleurs, car au final, elles m'ont été un peu utiles pour comprendre comment fonctionnait la Franche-Comté...

Et puis, un jour la tête émerge, tout ce travail administratif est fait, et on se dit « Ah ! ça y est, ça roule ». On regarde ce que les autres font ou proposent. En quelques clics et soirées, un site Internet est déjà né. Là aussi, grand bravo et grand merci à François pour sa réactivité et pour avoir mis en place ce bel outil ! Plus fastidieux peut-être, surtout moins fun, une liste de diffusion est créée et gérée par Rémy. Merci Rémy !

Les premières organisations au titre du CSR arrivent : les stages, les camps au gouffre Berger, les camps "famille", un exercice régional SSF et j'en oublie. Tous les ans, le CSR propose, et le président observe, tranquille. Ce n'est pas lui qui fait, c'est assez confortable. C'est beaucoup Rémy, que je remercie encore pour son investissement dans la vie de la région, mais bien sûr, il n'était pas complètement seul. Alors merci aux autres que je ne cite pas et qui, je l'espère, m'en excuseront.

Le CSR, c'est également un soutien aux écoles départementales de spéléologie et de canyon, les EDSC du Doubs et de Haute-Saône. La forme sous laquelle nous pouvions apporter un appui, a fait l'objet de plusieurs débats au sein du conseil d'administration, mais des décisions ont été prises et les jeunes qui ont participé ont bénéficié d'une aide du CSR. Mais plus que cette aide, je salue l'effort des départements pour mettre en œuvre de telles écoles qui nécessitent un bel investissement de toute une équipe. Bravo à eux !

Parallèlement, les spéléos comprennent que le CSR peut également les soutenir dans des projets personnels. Les demandes d'aide pour les formations organisées par l'EFS, l'EFC, l'EFPS ou le SSF montent doucement en puissance. En quelques années, près de 150 aides individuelles ont été versées.

Par ailleurs, des spéléos de la région participent au projet de Centre-Terre, l'expédition Ultima Patagonia ! L'AG décide d'y apporter son soutien. Cette expédition fera le bonheur des écoles qui s'intéressent et suivent ces lointaines aventures. En 2019, une école communale de la région (dans l'Yonne) ainsi qu'un collège de Picardie sont lauréats d'un concours organisé par Centre Terre. Les enfants gagnent une journée de découverte de la spéléo ou du canyon. Ce sont les spéléos burgo-franc-comtois qui se chargeront de les encadrer, et les participants à l'expédition de la région qui viendront conter leurs aventures et répondre à toutes les questions des enfants.

Bien évidemment, je ne dresserai pas une liste complète des soutiens apportés par le CSR, mais par

ces quelques exemples, je tenais à montrer qu'une région a un sens et peut jouer un rôle. Pour certaines de ces actions, ce rôle pourrait très bien être tenu à un niveau plus local, et le résultat serait certainement le même. Car, la force d'action du comité régional, c'est avant tout la spéléo de terrain. Mais je suis convaincu que l'avantage d'une réflexion régionale apporte un peu d'équité dans nos actions, et un regard élargi sur nos activités.

Et finalement, on est assez content que tout cela ait pu se faire sans plus de sueur, surtout sans pleurs, le plus dur – la mise sur rail du comité régional – étant passé.

Ce décor assez rose ne doit pas occulter que tout ne s'est pas toujours déroulé comme prévu, que tout n'a pas partout fonctionné aussi bien. Ainsi, certains dossiers n'ont jamais abouti faute d'un accord clair entre les parties. C'est le cas des publications puisqu'aucune n'a été soutenue par le comité régional alors que cela était inscrit dans le plan de développement. Ce fut même un sujet de tensions et de polémiques. Les négociations avec la société EQIOM pour élargir à l'ensemble des carrières de la région, la convention qui la lie au CSR n'ont jamais pu être conduites, même si une convention a bien été signée pour la seule carrière de la commune d'Arcey. C'est ma faute, je n'ai pas pris le temps de me pencher dessus ni d'en déléguer la charge sur quelqu'un d'autre malgré des sollicitations. Des contacts très instructifs ont été également établis avec les hydrogéologues de la DREAL, mais sans suite donnée, faute de pouvoir établir une liste d'actions à l'échelle régionale, ce que je regrette. Le travail de réflexion sur la préservation de l'accès aux cavités n'a été qu'effleuré, sans que nous ayons une véritable stratégie régionale sur ce sujet alors que les menaces se multiplient partout, que ce soit par des documents d'objectifs Natura 2000, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, des réserves chiroptères régionales ou nationales, soit par leurs créations, soit par leurs extensions envisagées, ou les classements de certains sites en géotope.

Les finances sont aussi toujours un point d'attention. Quand il y a de l'argent, tout le monde s'inquiète de savoir de ce qu'« ils » vont en faire, sans pour autant que, qui que ce soit ne propose ce que nous devrions en faire ou comment nous devrions le gérer... Car il est toujours facile de vouloir dépenser, mais il est plus difficile de trouver des recettes.

Rappelons que les recettes se répartissent en moyenne entre le Conseil Régional, 2 700 €, l'Etat, 1 500 €, la ristourne de la fédération sur cotisation, 2 700 € et les abandons de frais, 4 600 €. Soit un total de 11 500 € où les abandons de frais représentent 40 %. Par ailleurs, le bilan budgétaire d'une année est du même ordre de grandeur que la cagnotte du comité régional.

Ainsi, le CSR dispose d'une avance équivalente à une seule année de fonctionnement et le résultat financier d'une année est dépendant du niveau des abandons de frais par les bénévoles : en absence d'abandons de frais, le résultat aurait été largement déficitaire.

Ainsi, ce sont bien les actions des bénévoles qui financent les actions individuelles...

Cette cagnotte n'est donc pas si confortable que cela, mais elle est suffisante pour démarrer des actions dans l'attente de recevoir les différentes subventions. C'est là tout le cœur du fonctionnement du comité régional : quelles actions ont besoin d'un financement par le niveau régional ; quelles actions avons-nous l'intention de soutenir de la sorte ?

L'ensemble de ce fonctionnement du CSR a été analysé lors d'un conseil d'administration de 2019. Il en est ressorti l'analyse des points faibles suivants :

- *L'incapacité de mettre en place des actions d'envergure régionale, autres que les stages ;*
- *Des commissions qui ne jouent pas pleinement leur rôle de correspondants régionaux et d'animateurs, ou bien des commissions qui se retrouvent sans président ;*
- *Le soutien encore fragile aux EDSC ;*

- *L'aide aux participants à des stages, qui dépend en grande partie des subventions ;*
- *L'organisation des stages au nom du CSR, qui repose sur le bon vouloir des organisateurs et sur les abandons de frais des cadres ;*
- *Les déplacements sur site lors des actions régionales. Le déplacement des jeunes est un sujet qu'il faudra traiter, car il repose trop sur le bénévolat des accompagnateurs. A cela s'ajoute les difficultés de disposer de suffisamment de véhicules sur les lieux de formation, du fait qu'un certain nombre de participants se déplacent en utilisant des applications de covoiturage. Cela peut conduire à des frais supplémentaires en termes de déplacement dans le budget des stages.*

Il n'en reste pas moins que certains points ont plutôt bien fonctionné :

- *La mise en place d'un site Internet ;*
- *La réalisation, malgré les remarques ci-dessus, de stages CSR chaque année ;*
- *L'aide individuelle aux participants à des stages qui a pu être versée chaque année ;*
- *Une bonne participation aux conseils d'administration ;*
- *Une excellente participation aux assemblées générales.*

Des points d'attention restent à traiter :

- *Une vigilance concernant l'accès aux cavités avec la participation aux comités de pilotage Natura 2000, au suivi des réserves régionales ou naturelles, la convention EQIOM (carrier) ;*
- *Une réflexion sur l'aide financière du CSR aux publications.*

Comme je l'ai dit en début de cette présentation, c'est une assemblée électorale. Nous ne sommes pas une année olympique, car la situation sanitaire a quelque peu perturbé notre fonctionnement. Tout à l'heure, il nous faudra donc choisir de nouveaux administrateurs et un nouveau président pour les 2 années à venir. Je ne briguerai pas un nouveau mandat de président. Cela fait trop longtemps que je tiens ce rôle : dans un milieu associatif qui vieillit, ce n'est pas en conservant de vieille recrue comme moi à la tête d'une structure que cela va attirer et motiver un public plus jeune ; et avec le temps, les idées s'épuisent et je n'ai rien, plus rien, à apporter à la collectivité spéléo.

Cela étant, et pour rassurer et motiver, l'équipe actuelle ne laisse pas un CSR sans rien. Les finances sont saines et comme nous le verrons, il y a déjà quelques projets pour 2022. De plus, une partie du travail administratif a déjà été fait pour 2022.

Pour terminer ce long discours, en 2016, lors de la fusion de nos deux régions, l'un d'entre vous m'a interpellé et, au vu des projets présentés, m'a dit : « tout ça pour ça ». En gros, le projet présenté manquait d'ambition. Cette remarque était parfaitement justifiée, mais si vous attendiez de moi que je mette en place un super projet régional où nous aurions pu nous retrouver autour d'une belle action, alors vous vous êtes trompé d'interlocuteur, et je m'en excuse. Cela étant dit, nous sommes près de 600 spéléos dans la région, et personne ne m'a proposé un projet d'envergure abouti qui aurait pu être expliqué et défendu devant l'assemblée générale. Quelques idées de désobstruction géantes me sont bien parvenues, soit au détour d'un mail, plutôt dans le coin d'un bar après un apéritif de trop, quelques demandes d'aides pour des camps spéléo qui, quoi que super intéressants, n'ont pas l'envergure d'un projet régional, bref jamais une idée totalement aboutie, jamais une idée convenablement chiffrée en moyens humains ou en moyens financiers – recettes et dépenses – malgré l'intérêt que présentaient les projets. Malgré tout, je reste convaincu que le CSR peut être un bel outil pour soutenir de tels projets.

Une autre personne – ou peut-être la même – m'a demandé également si je trouvais encore le temps de faire de la spéléo avec tout ça ! Pour rassurer : ben oui, heureusement. La gestion administrative

d'un comité demande bien de donner quelques heures de son temps, mais les week-ends sont sur le terrain, pas devant un ordinateur !

Sans être excessivement naïf, sans nier les quelques sujets qui ont pu créer de véritables tensions, je trouve que ces premières années du Comité Spéléologique Régional de Bourgogne-Franche-Comté se sont plutôt très bien déroulées. Alors, je me dois de vous remercier tous pour l'accueil et le respect que vous avez montré vis-à-vis de l'équipe dirigeante de ce comité, notamment et tout simplement par votre participation aux assemblées générales comme celle d'aujourd'hui, et évidemment, je dis un grand merci à cette équipe et à tous ceux qui ont bien voulu m'accompagner dans ce petit bout d'aventure.

Ces 6 années passées ensemble, cela valait le coup, j'ai trouvé ça vraiment super.

Merci de votre attention.

Rapport d'activités

- Licenciés 2021 :
 - ✓ 590, soit une baisse de 1% par rapport à 2020.
 - ✓ Hommes : 75%
 - ✓ Femmes 25%
 - ✓ -18 ans : 10%
 - ✓ +60 ans : 20%
- Evolution sur les 10 dernières années
 - ✓ Une baisse sensible (-9%), notamment chez les hommes
 - ✓ Un nombre de femmes en légère hausse et qui dépasse pour la 1^{ère} fois les 25%
 - ✓ Un nombre de -18 ans qui reste sous la barre des 10%
 - ✓ Un nombre de +60 ans en hausse régulière.
- Nombre de clubs
 - ✓ 40
 - ✓ De 3 à 50 membres
 - ✓ 15 clubs de moins de 10 licenciés (+1)
 - ✓ 9 clubs de plus de 20 licenciés (+3)
- Fonctionnement administratif :
 - ✓ Conseil d'administration du CSR
 - 14 mars
 - 22 novembre
 - Des échanges mails
 - ✓ FFS – AG
 - ✓ Comité régional chiroptères avec visite sur le terrain le 6 décembre
 - ✓ Réunion du GEB le 6 novembre à Montrond le Château
- Suivi du site Internet www.csr-bfc.fr
 - B. Bouchard remercie F. Beaucaire pour son investissement dans la maintenance et l'alimentation du site Internet.
 - F. Beaucaire précise qu'il a dû retirer du site les liens vers copies des articles de presse. Il informe l'assemblée, notamment ceux qui maintiennent un site Internet, du risque que représente ce type de publication. En effet, l'AFP a confié à la société PicRight la gestion du respect des droits d'auteur de ses contenus. Le CSR a ainsi reçu une mise en demeure pour la publication d'une photographie extraite d'un journal local du Jura. Nous avons dû retirer la photo et payer 150 € (après négociation, la somme initiale ayant été de 300 €) pour éviter toute poursuite. De nombreuses

associations et plusieurs fédérations sportives ont connus le même genre de mise en demeure.

- Actions 2021
 - ✓ Aide à la formation avec 43 soutiens financiers pour participation à des stages FFS : 14 clubs de la région sont concernés sur 5 départements.
 - ✓ Stage découverte et perfectionnement technique du 13 au 20 février avec 32 participants ; parité parfaite.
 - ✓ Stage initiateur fédéral, perfectionnement technique, découverte de la spéléologie et initiateur du 10 au 17 juillet avec 43 participants.
 - ✓ Stage formation continue des cadres annulée en raison des conditions de réalisation prônées par l'EFS.
 - ✓ Aide aux EDSC du Doubs et de Haute-Saône : 5 jeunes concernés.
- Fonctionnement des commissions
 - ✓ Commission médicale : poste vacant.
 - ✓ Commission Canyon (EFC) : poste vacant
 - ✓ Commission Documentation / Publication : poste vacant
 - ✓ Ecole Française de Plongée Souterraine (EFPS) : Guillaume Ballet
 - ✓ Commission Scientifique / Environnement : Jean-Pierre Villegas et Albin Daumalle.
 - ✓ Commission Secours (SSF) : Jean-Marc Chaput, président et correspondant SSF
 - Participation à des réunions SSF au cours de l'année
 - ✓ Ecole Française de Spéléologie (EFS) : François Beaucaire, président, Rémy Limagne, correspondant EFS.
 - Voir ci-dessus.
 - ✓ Commission Inventaire filmique : Pascal Lamidey
 - Mise à jour 2021 ; les listings de l'inventaire sont sur le site du CSR.
 - ✓ Amicale Jeune Vieux : Pascal Lamidey
 - Activités en sommeil en 2021.

Plan triennal du CSR

B. Bouchard fait un point sur le suivi au 31 décembre 2021 des actions inscrites dans le Plan de développement du Comité Spéléologique Régional de Bourgogne Franche-Comté 2021-2024 :

- Publier les travaux des spéléologues sur la région : aucune action ;
- Apporter un soutien au Comité Départementaux dans leurs actions : reversement de 50% de la cotisation FFS aux CDS ;
- Mettre en place des commissions en leur offrant une certaine autonomie : la commission médicale, Ecole Française de Canyon et Documentation n'ont pas de président ou de correspondant ;
- Maintenir un site Internet avec mise en place de liste de diffusion et discussion : réalisé ;
- Soutien aux Ecoles Départementales de Spéléologie du Doubs et de Haute-Saône : l'aide aux Ecoles Départementales de Spéléologie est actée sous la forme d'une prise en charge par le CSR de la licence et assurance pour les enfants ;
- Organiser au moins un stage de formation/perfectionnement/initiateur : réalisé ;
- Apporter une aide aux participations aux stages fédéraux : réalisé (43 personnes) ;
- Organiser des visites de cavités peu techniques, à tendance horizontale, et si possible, remarquables par leur concrétionnement : non réalisé ;
- Mettre en conformité les statuts et règlement intérieur au code du sport pour la parité homme/femme : réalisé ;
- Préserver l'intimité dans les lieux de stages : réalisé.

Rapport financier 2021

--- voir annexes 1 ---

Le bilan est positif avec un excédent de 349 €. A retenir :

- Recettes : 36 693 €
- Dépenses : 32 344 €
- Excédent : 349 €
- Total cotisation : 2 994 €
- Total subvention : 4 500 €
- Total abandon de frais : 4 012 €

Hors subvention et cotisation, les comptes sont positifs en raison des abandons de frais des bénévoles, notamment ceux qui participent aux encadrements des stages organisés par le CSR.

Conformément au mandat qui lui a été confié par l'assemblée générale du 27 février 2021, L. Galmiche a procédé à la vérification des comptes du CSR pour l'exercice 2021. Il certifie que :

- Les comptes sont tenus avec soins et exactitude ;
- Les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés.

En conclusion, il recommande d'approuver les comptes et d'en donner quitus au trésorier de l'association.

Pour faciliter la lisibilité et la compréhension des documents, il propose que plusieurs points soient améliorés :

- Par un état financier consolidé pour les opérations dont les dépenses affectent plusieurs exercices. Le stage de février accuse un déficit total de 2911,84 € (les 2000 € d'acompte sur l'hébergement ont été payés en 2020) ;
- Par un état des acomptes, des provisions et des chèques non encore encaissés à annexer au bilan (l'acompte pour le stage de février 2020 a été encaissé en 2021 après le stage, celui pour le stage 2022 l'a été avant la fin de l'exercice ; des aides à l'EDSC 25 ont été provisionnées sur l'exercice 2020 et 2021 et payées au début de l'exercice suivant) ;
- En apportant une vigilance particulière afin que chaque écriture comptable soit associée à une pièce comptable. Les reçus fiscaux, factures (ou reçus) faites aux stagiaires, courriers (ou courriels) aux CDS pour le reversement de part licence ou d'aide aux EDSC, etc., devraient être enregistrés comme tels.

1^{ère} délibération : L'assemblée émet le souhait de se prononcer sur le rapport moral et le rapport d'activités. Elle se prononce favorablement par 55 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

2^e délibération : Le bilan financier 2021 du CSR est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est validé par 58 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Elections

- Renouvellement du Conseil d'Administration

Les élections pour renouveler le conseil d'administration ont dû être repoussées à 2 reprises en raison de la situation sanitaire. C'est pourquoi elles ne sont organisées que cette année. Les personnes seront élues pour les 2 années à venir puisque les prochaines élections se tiendront en 2024.

B. Bouchard fait part des points qui devront être traités par le nouveau conseil d'administration (au-delà des orientations qu'il pourra prendre) :

- Les demandes de subventions :
 - o La demande a été faite auprès du Conseil Régional (2700 €).
 - o La demande au titre du PSF (Projet Sportif Fédéral) devra être traitée en temps voulu (mai / juin).
- Une réunion du Comité consultatif du Réseau de Réserves Naturelles Régionales de cavités à chiroptères se tiendra le 23 mars de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Chamole (39).

Conformément à l'article 6 des statuts, le CSR est administré par un Conseil d'administration de 9 membres minimum.

Conformément à l'article 7 des statuts, si la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25%, 40% des sièges sont réservés à chacun des deux sexes. Ce qui est le cas puisqu'en 2021, pour la 1^{ère} fois, le nombre de femme licenciée dépasse 25%.

Onze candidats se présentent.

L'assemblée procède à l'élection à bulletins secrets. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Candidats	Département	Nb voix
BOUCHARD Bruno	89	Elu avec 58 voix
DECREUSE Benoit	25	Elu avec 58 voix
VILLEGAS Jean-Pierre	25	Elu avec 58 voix
CHAPUT Jean-Marc	21	Elu avec 58 voix
QUOTB Anissa	58	Elue avec 58 voix
ACCARY Didier	71	Elu avec 58 voix
DAUMALLE Albin	71	Elu avec 58 voix
BEUCAIRE François	39	Elu avec 58 voix
ROUVIDANT Robert	58	Elu avec 57 voix
GAVAND Anne	39	Elue avec 58 voix
MARGET Christine	71	Elue avec 58 voix

Les onze candidats sont élus au premier tour de scrutin. Pour respecter le principe d'égalité des femmes et des hommes et l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités, il reste au moins 3 postes ouverts pour des femmes.

Après une suspension de séance durant laquelle le nouveau conseil d'administration s'est réuni, celui-ci propose à l'assemblée générale un président choisi parmi ses membres, François Beaucaire.

Conformément aux statuts, le président est élu à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

3^e délibération : François Beaucaire est élu président du Comité Spéléologique Régional de Bourgogne-Franche-Comté, à l'unanimité.

Le conseil d'administration présente le nouveau bureau du CSR :

- ✓ François BEAUCAIRE président
- ✓ Benoît DECREUSE président-adjoint
- ✓ Didier ACCARY secrétaire général
- ✓ Bruno BOUCHARD secrétaire-adjoint
- ✓ Annissa QUOTB trésorière
- ✓ Christine MARGET trésorière-adjointe

- Election des représentants du CSR à l'assemblée générale de la Fédération Française de Spéléologie (FFS)

Le Comité Spéléologique Régional dispose de 3 représentants à l'assemblée générale de la FFS. Bruno Bouchard et François Beaucaire ont été élus en 2021. Il reste un représentant à élire.

Christian Marget est candidat. Il est élu à l'unanimité moins une voix.

4^e délibération : Les 3 représentants du CSR à l'assemblée générale de la FFS sont François Beaucaire (39), Bruno Bouchard (89) et Christian Marget (71).

- Election des vérificateurs aux comptes

Conformément à l'article 19 des statuts, la comptabilité est certifiée chaque année devant l'Assemblée générale par deux vérificateurs aux comptes licenciés à la FFS et n'étant pas membre du Conseil d'administration du Comité régional.

Laurent Galmiche, vérificateur en 2021, est de nouveau candidat. Tony Pettinato se présente également.

Ils sont élus à l'unanimité moins une voix.

5^e délibération : Les 2 vérificateurs aux comptes sont Laurent Galmiche (70) et Tony Pettinato (58).

Cotisations 2022

- Cotisations des associations aux CSR

Conformément à l'article 4 des statuts, les associations et établissements affiliés contribuent au fonctionnement du CSR par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités de versement sont fixés par l'Assemblée générale.

6^e délibération : L'assemblée se prononce pour une cotisation à 0 € à l'unanimité.

- Reversement de la cotisation fédérale aux CDS

F. Beaucaire rappelle que la fédération reverse 10% des cotisations fédérales au CSR. Depuis 2017, 50% de cette cotisation est reversée aux CDS, au prorata du nombre de licenciés. Après quelques échanges, l'assemblée convient de ne pas remettre en cause ce reversement.

7^e délibération : L'assemblée se prononce pour le reversement de 50% du retour de cotisation aux CDS par 59 voix pour, 1 abstention, 0 contre.

Note de frais

Après présentation par F. Beaucaire, le barème 2022 des remboursements de frais auxquels peuvent prétendre les bénévoles ou les cadres qui participent à l'organisation des stages, est soumis à l'approbation de l'assemblée générale, qui les accepte à l'unanimité.

--- voir annexe 2 ---

8^e délibération : En remboursement des actions des bénévoles ou des cadres lors de stages fédéraux organisés par le CSR, le taux des frais kilométriques est 0,32 € par kilomètre et le taux de remboursement de frais matériel des cadres fédéraux est de 18,90 € par jour, plafonné à 132,30 € par stage et par mois.

Aide à la formation

Le CSR apporte une contribution financière aux licenciés de la région qui participent à des stages inscrits sur le calendrier fédéral. Cette aide est de 25% quelque soit la commission qui organise le stage (EFS, EFC, SSF, EFPS, ...). Les clubs ou les comités départementaux peuvent également apporter une aide financière. Il est rappelé que des réductions sont proposées par la fédération, notamment pour les jeunes.

Le CSR apporte également une aide financière au Ecoles de Développement de la Spéléologie et du Canyon (EDSC) de la région (Haute-Saône et Doubs en 2021). Cette aide correspond à la prise en charge de de la licence et de l'assurance FFS.

L'assemblée propose que les lignes budgétaires formation et EDSC soient fusionnées.

Projets 2022

- Stage Découverte-Perfectionnement à Saint-Bauzille de Putois (34) du 19 au 26 février (R. Limagne et F. Beaucaire).

A cette occasion 2 vidéos promotionnelles sur les stages de formation ou initiateur ont été tournées et réalisées.

- Stage perfectionnement-initiateur Montrond-le-Château (25) du 9 au 16 juillet (R. Limagne et F. Beaucaire).
- Exercice régional Spéléo-Secours dans le réseau du Neuvon (21) du 16 au 18 septembre (J.M. Chaput).
- « Projet Echographe » (J.M. Chaput) : il s'agit d'acquérir un appareil permettant de faire de l'échographie sous terre sur un blessé avec l'aide d'une application sur un téléphone portable. Cela peut permettre, entre autres, de localiser une hémorragie pour la traiter rapidement et efficacement. Cet appareil ne peut être utilisé que par un médecin ou quelqu'un ayant reçu une formation spécifique. Son coût est d'environ 4500 €. Le CSR pourrait apporter une aide financière aux CDS qui désirerait s'équiper.

L'assemblée estime le sujet intéressant, mais la réflexion et le financement demandent à être approfondi. En l'état, aucune aide n'est inscrite sur le budget 2022.

- Stage CPT (J.M. Chaput).

J.M. Chaput demande si le CSR peut prendre en charge une partie des coûts de participation à un stage CPT, comme cela se fait pour les stages inscrits sur le calendrier fédéral. La formation CPT est utile pour répondre à des besoins en spéléo-secours notamment.

F. Beaucaire rappelle qu'il s'agit d'un diplôme professionnel, effectivement couteux. Il est difficile de faire aider par le CSR ce type de formation. En revanche, il rappelle que ce genre de stage peut être financé grâce aux compte personnel de formation, dont tous les salariés bénéficient et qui est très peu utilisé, grâce à des subventions au titre de l'ANS (dossiers à préparer par les CDS ou clubs). Il peut également être intéressant de se rapprocher des SDIS.

Il est également rappelé que l'une des grandes difficultés pour pouvoir participer à un tel stage, est d'obtenir un certificat médical par un médecin du travail.

- Amicale « Vieux Jeunes » (P. Lamidey). Il s'agit d'un projet de réalisation de documentaires sur la Borne aux Cassots et d'autres cavités sensibles de la région.
- Inventaire filmique (P. Lamidey) : continuation des recherches, surtout dans les vieux films avant disparition.
- Camp scientifique international en spéléologie à la Combe aux Prêtres. Ce camp de 5 jours a lieu dans le cadre du 18ème congrès international de spéléologie de l'UIS (UIS 2022). Il est organisé par Vincent Schneider (CDS93). Le coût est de 900 € par participants. Un dossier pour une demande de mécénat est parvenu au CSR qui ne donnera pas suite.

Budget prévisionnel 2022

- Budget prévisionnel

--- voir annexe 3 ---

Le budget prévisionnel construit à partir de l'ensemble des éléments débattus, est présenté à l'assemblée. Les recettes de ce budget prévisionnel prennent en compte les subventions du Conseil Régional à hauteur de 2 700 €, celles demandées au titre du CNDS à hauteur de 2 000 €, et le retour sur cotisation versé par la fédération à hauteur de 3 000 €. Les abandons de frais ne sont pas budgétisés.

Ce budget présente 27 950 € de charges et un déficit de 2 180 €.

9^e délibération : Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Questions diverses

1. Assemblée Générale 2023

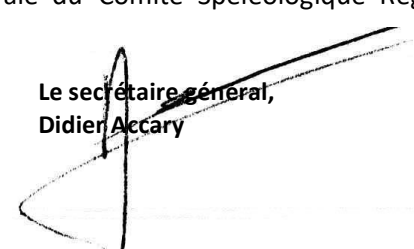
Didier Accary propose que l'assemblée générale se tienne en Saône-et-Loire en 2023. La date reste à définir. Il est proposé le 4, 11 ou 18 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir remercié Jean-Marc Chaput et le CDS21 pour l'organisation, le président met fin à l'assemblée générale du Comité Spéléologique Régional à 18h45.

Le président,
François Beaucaire



Le secrétaire général,
Didier Accary



ANNEXES 1

DETAIL DES CHARGES 2021		
N° cpt	Classe 6 Comptes de Charges	
60 Achats		
6041	Prestation d'encadrement de stages	156,00
6043	Prestation d'hébergement collectif	15947,06
61 Services extérieurs		
6135	Locations mobilières (matériel)	993,00
627	Services bancaires et assimilés	61,70
62 Autres services extérieurs		
625	Déplacements mission (frais bénévoles)	9372,80
626	Frais postaux et de télécommunication (internet)	92,80
65 Autres charges de gestion courante		
6571	Aides individuelles à la formation	3522,50
6571	Aides individuelles EDSC	348,00
6571	Aides CDS	1388,38
6516	Droit d'auteurs et de reproduction	150,00
658	Charges diverses de gestion courante (PAFE)	162,59
67 Charges exceptionnelles		
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (remboursement stage)	150,00
		32344,83

DETAIL DES PRODUITS 2021		
N° cpt	Classe 7 Comptes de Produits	
70 Ventes de produits prestations de service		
7061	Inscription aux stages	21125,00
74 Subvention d'exploitation		
7401	Agence Nationale du Sport	1800,00
741	Conseil Régional	2700,00
75 Autres produits de gestion courante		
75412	Abandon de frais	4012,50
756	Cotisations (reversement quote-part licence FFS)	2994,90
76 Produits financiers		
768	Autres produits financiers (intérêts livret épargne)	61,56
		32693,96

2021			
Compte-rendu financier			
Début exercice (01/01/21)		Fin d'exercice (01/01/22)	
Banque	26 104,48 €	Banque	24 288,05 €
Livret	12 315,58 €	Livret	12 377,14 €
Créances sur exercice 2019	- €	Créances	- €
Dettes sur exercice 2019	2 162,00 €	Dettes	58,00 €
Situation comptable :		Situation comptable :	
	36 258,06 €		36 607,19 €
Mouvements de l'année			
Recettes	32 693,96 €		
Dépenses	32 344,83 €		
		349,13 €	
Report créances	- €		
Report dettes	- €		
Annulation créances précédentes	- €		
Annulation dettes précédentes	2 162,00 €		
Solde fin 2021		36 607,19 €	

Dettes 2021 : 58,00 €

aide EDSC 25

ANNEXE 2



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Comité Spéléologique Régional Bourgogne-Franche-Comté

Réf : CSR BFC – barème 2022-03-12.doc

Barème de remboursements 2022

Rappel :

Tout engagement de dépenses doit faire l'objet d'un accord préalable du président ou du trésorier du CSR.

Les notes de frais doivent être accompagnées des justificatifs (factures, tickets de caisse, tickets de péages, reçus de paiement) et signés. En cas d'envoi dématérialisé, le bénéficiaire s'engage à conserver les originaux des justificatifs 10 ans pour tous contrôles.

Elles doivent être adressées directement au trésorier :

Annissa QUOTB – 15 rue Sacco et Vanzetti 58000 NEVERS
Mail : tresorier@csr-bfc.fr

➤ Remboursements des frais de déplacements en voiture (bénévoles du CSR)

- Barème kilométrique : 0,32 € / km
- Péage : sur présentation du ticket
- Parking : sur présentation du ticket

➤ Remboursements des frais de déplacement en train

Valeur du billet en deuxième classe Parking : sur présentation du ticket

➤ Remboursements des frais de déplacement en avion

- Justifier d'un trajet équivalent en train supérieur à 5 heures
- Valeur du billet avec maximum 1,5 fois le prix du billet de train en deuxième classe
- Parking : sur présentation du ticket
- Joindre impérativement les tickets d'embarquement

▬ Repas

- | | | |
|--|---|---------|
| - (Montant maximum pris en charge par repas) | : | 24,00 € |
| - Nuitée (hôtel + petit déjeuner) | : | 70.00 € |

Autres frais de fonctionnement : Sur justificatif

▭ Aide aux stagiaires

Stages EFS, EFC, et EFPS uniquement : 25 % du prix de journée au tarif fédéral

Stages SSF National : aide uniquement aux sauveteurs du SSF à hauteur de 25 % du prix de journée au tarif réduit SSF.

1 stage aidé par an avec possibilité d'aide d'autres stages en fonction du reliquat budgétaire (décision prise en début d'année suivante par le Conseil d'administration).

Les demandes sont prises en compte par ordre chronologique d'arrivée chez le trésorier et ce jusqu'à épuisement du budget.

▭ Encadrement des stages du CSR :

Participation aux frais matériels des cadres fédéraux : 18,90 € par jour de stage national plafonné à 132,30 € par stage et par mois.

ANNEXE 3

PREVISIONNEL EXERCICE 2022

	Recettes 2022		Dépenses 2022		Résultat
Fonctionnement		3 070,00 €		2 450,00 €	620,00 €
	Ristourne licences FFS	3 000,00 €	Aide aux CDS (1)	1 500,00 €	
			Frais AG	180,00 €	
			Internet	100,00 €	
			Déplacement réunions	600,00 €	
	Interets bancaires	70,00 €	Frais bancaires	70,00 €	
Stage février 2022		7 000,00 €		9 000,00 €	-2 000,00 €
	Participation stagiaires	7 000,00 €	Hébergement repas	7 000,00 €	
			Location matériel	500,00 €	
			Frais cadres	1 500,00 €	
Stage juillet 2022		11 000,00 €		11 500,00 €	-500,00 €
	Participation stagiaires	11 000,00 €	Hébergement repas	8 000,00 €	
			Location matériel	500,00 €	
			Frais cadres	3 000,00 €	
Aides formations		0,00 €		5 000,00 €	-5 000,00 €
	Aide stagiaires stages FFS		Dépenses	3 500,00 €	
	Aide stagiaires stages SSF		Dépenses	1 000,00 €	
	Aide EDSC		Dépenses	500,00 €	
Projet 1		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Projet 2		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Projet 3		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Projet 4		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Projet 5		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Subventions 2022		4 700,00 €		0,00 €	4 700,00 €
	Subvention conseil régional	2 700,00 €			
	Subvention ANS	2 000,00 €			
Reprise sur provisions		2 180,00 €			2 180,00 €
	Recettes exercice	27 950,00 €	Dépenses exercice	27 950,00 €	0,00 €

(1) 50% des licences 2021

(2) 25% du coût du stage pour les stagiaires fédérés

(3) Participation du CSR licence+ assurance des jeunes option 1